



Affaire suivie par :

Caen, le 3 septembre 2021

SYLVIE SPECTE

Conseillère de prévention académique
Coordinatrice académique risques majeurs
Tél. 02 32 08 92 72
Mél. sylvie.specte@ac-normandie.fr

Tony DEREBERGUE

Conseiller sécurité de la rectrice
Réfèrent sûreté
Tél. 02 32 08 90 85
Mél. tony.derebergue@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique
Normandie
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex 1

CHRISTINE GAVINI-CHEVET

Rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'Éducation nationale

CIRCULAIRE

Objet : Exercices de mise en œuvre des PPMS « risques majeurs » et « attentat-intrusion »

La protection des écoles au regard des risques naturels et technologiques et de la menace terroriste demeure une priorité interministérielle.

Un exercice PPMS « risques majeurs » et un exercice PPMS « attentat-intrusion » doivent être réalisés au minimum chaque année scolaire.

Les exercices de mise en œuvre des PPMS ont pour objectif d'entraîner les élèves et les personnels à la conduite à tenir en cas de situation d'urgence particulière. Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste et être accompagnés d'actions de sensibilisation.

En fonction de l'évolution de la pandémie Covid-19, les exercices seront adaptés pour respecter les préconisations du protocole sanitaire en vigueur au moment de la simulation (respect des gestes barrières, limitation du brassage d'élèves et de personnels...).

Exercice PPMS « attentat-intrusion »

Instruction du 12 avril 2017 (BOEN n°15 du 13 avril 2017)

Plusieurs écoles et établissements scolaires de l'académie ont été amenés à activer le PPMS « attentat-intrusion » au cours de l'année scolaire 2020-2021 pour faire face à des faits graves (intrusion, utilisation d'arme, présence d'un colis suspect...).

Il apparaît par conséquent nécessaire d'entraîner, dès le début de l'année scolaire, les personnels et les élèves à se mettre en sûreté de façon individuelle ou collective (s'échapper, s'enfermer/se cacher).

Toutes les écoles de l'académie de Normandie devront avoir réalisé **un exercice PPMS « attentat-intrusion » avant les vacances de Noël.**

L'organisation de l'exercice est à l'initiative des écoles qui pourront choisir librement la date et le scénario.



Exercice PPMS « risques majeurs »

Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 (BOEN n°44 du 26 novembre 2015)

Les écoles devront avoir réalisé **un exercice PPMS « risques majeurs » avant les congés de printemps**. Les écoles qui ne sont pas concernées par un exercice de sécurité civile (cf. paragraphe ci-dessous) fixeront librement la date de l'exercice et choisiront un scénario parmi les risques qui les concernent : risque industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses, mouvement de terrain, inondation ou phénomène météorologique (tempête, pluie verglaçante...).

Exercices de sécurité civile organisés par les préfectures de département ou par les communes

Des exercices de sécurité civile seront organisés au cours de l'année scolaire par les préfectures de département (mise en œuvre du dispositif ORSEC : exercices PPI industriels/nucléaires, exercices inondations, etc.) ou par les communes (exercice visant à tester le plan communal de sauvegarde). Les écoles situées dans la zone géographique concernée - informées préalablement par la DSDEN - auront à mettre en œuvre le PPMS et à répondre aux sollicitations des services académiques, préfectoraux et communaux.

Test d'alerte SMS dans les écoles et établissements scolaires

La chaîne d'alerte par SMS sera testée à l'occasion de différents exercices de sécurité civile, dans l'objectif de vérifier l'enregistrement des numéros de téléphone dans l'application MINA et de s'assurer de l'opérationnalité du dispositif.

Enregistrement des PPMS et des autres documents de sécurité

Le PPMS « risques majeurs », le PPMS « attentat-intrusion », le plan de l'école et le diagnostic de sûreté doivent être déposés dans l'espace de stockage de documents sécurisé (ESDS) sur l'intranet académique (périmètre de Caen) ou sur le portail métier/ARENA (périmètre de Rouen).

L'application permet aux services académiques et préfectoraux de consulter les documents en cas de crise. Elle pourra être utilisée à l'occasion des exercices de mise en œuvre des PPMS.

Je vous remercie de votre active participation à la mise en place d'une politique de prévention dans votre établissement et vous rappelle que le réseau des conseillers de prévention et l'équipe mobile de sécurité (EMS) sont à votre disposition pour tout accompagnement dans la préparation des exercices de mise en œuvre des PPMS.


CHRISTINE GAVINI-CHEVET